

LES ETAPES DE LA PROCEDURE CPF

I – L’IDENTITE NUMERIQUE

Le Compte Personnel de Formation (CPF) connaît un franc succès depuis sa création. Pour faire face aux fraudes qui se sont intensifiées et afin de sécuriser les procédures d’identification, la procédure CPF a changé.

Face à la fraude : l’Identité Numérique

Afin de stopper les nombreuses fraudes, l’État a mis en place [FranceConnect+](#). Au départ c’est un identifiant universel permettant de se connecter à différents services publics comme les impôts ou l’Assurance Maladie.

Face aux nombreuses usurpations d’identité, le Gouvernement a élaboré, en partenariat avec La Poste, une version plus sécurisée par l’Identité numérique.

Cette procédure est à présent obligatoire pour mobiliser son CPF.

[L’identité numérique](#) se créer de façon simple, rapide et sécurisée.

Les trois étapes de cette procédure sont parfaitement indiquées sur le site de [La Poste](#).

Une procédure qui ne change en rien vos droits au CPF, qui protège vos données et garantit que vous êtes bien à l’origine des démarches effectuées.

Cette étape est obligatoire et peut prendre 24 à 48 heures. L’ESL vous recommande de créer votre Identité Numérique en amont de votre inscription. Ainsi, lorsque vous serez prêt à vous inscrire, toutes les vérifications seront déjà effectuées.

II – INSCRIPTION A LA FORMATION SUR MON COMPTE FORMATION

1. Se rendre sur [Mon compte formation](#)
2. Créer son compte ou se connecter à son compte
3. Rechercher la formation par le métier de Sophrologue et le code postal 92170 ou 30600
4. Sélectionner Sophrologie et application professionnelle par Ecole de Sophrologie du Languedoc.
5. Choisir la session (**attention de bien choisir la bonne session en comparant avec les calendriers sur notre site**)
6. Cliquer sur **Créer mon dossier d’inscription**
7. S’identifier avec **l’identité numérique**
8. Une fois la demande faite, nous recevons une alerte que nous validons. Parallèlement nous vous envoyons un mail pour vous en informer.
9. Retourner dans votre espace personnel et valider la demande, sans quoi la formation ne sera pas prise en charge et la demande s’annulera.
10. Payer le reste à charge si votre CPF ne couvre pas la totalité du montant de la formation directement en ligne sur votre compte CPF
11. Envoyer votre dossier d’inscription à l’ESL par mail ou par courrier accompagné du paiement des frais de dossier de 80 € (non pris en charge par le CPF) par chèque ou virement bancaire

**Attention, si vous souhaitez utiliser votre CPF, il faut le faire IMPERATIVEMENT au minimum 15 jours avant le début de votre formation.
Au-delà, vous ne pourrez plus l’utiliser.**